

Signalement interne auprès du Collège de déontologie : qui peut signaler quoi, et comment ?

Publié le 25/04/2025 | Mis à jour le 28/04/2025

Vous souhaitez émettre un signalement interne auprès du Collège de déontologie ? Pour quels faits ? Que se passe-t-il ensuite ? Découvrez l'ensemble du dispositif.



Quels faits peuvent être signalés au Collège de déontologie ?

Les faits qui peuvent être signalés au Collège de déontologie, qui a la mission de les recevoir et de les traiter, sont des informations obtenues par des agents dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Elles peuvent porter sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement et portant sur des faits précis.

Les faits susceptibles de faire l'objet d'un signalement interne traité par le Collège de déontologie doivent s'être produits au sein des services suivants :

- Les services de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt et les services à compétence nationale qui leur sont rattachés ;
- Les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Les services des directions départementales interministérielles ;
- Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

Qui peut saisir le Collège d'une alerte ?

Les personnes physiques pouvant émettre une alerte interne sont les suivantes :

- Les membres du personnel de ces services, les anciens membres de ce personnel lorsque les informations ont été obtenues à l'occasion de leur travail dans ces services, et les personnes qui se sont portées candidates à un emploi au sein de ces services lorsque les informations ont été obtenues dans le cadre de cette candidature ;
- Leurs collaborateurs extérieurs et occasionnels ;
- Leurs cocontractants, leurs sous-traitants ou, lorsqu'il s'agit de personnes morales, les membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de ces cocontractants et sous-traitants ainsi que les membres de leur personnel.

Comment saisir le collège ? Que se passe-t-il ensuite ?

Consultez ici le formulaire en ligne et l'explication du déroulement de la procédure : [Émettre un signalement interne auprès du Collège de déontologie ? Découvrez le mode d'emploi !](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a329.html) (URL:[Emettre-un-signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-Decouvrez-le-a329.html](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a329.html)).

À lire aussi

[Naïda Drif-Lamia : « j'ai à cœur de rendre concrets nos engagements ! »](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a325.html) (URL:[Naida-Drif-Lamia-j-ai-a-coeur-de-rendre-concrets-nos-engagements-a325.html](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a325.html)).

25 avril 2025

[La DRAAF Occitanie engagée dans la lutte contre les inégalités de genre](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a360.html) (URL:[La-DRAAF-Occitanie-engagee-dans-la-lutte-contre-les-inegalites-de-genre-a360.html](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a360.html)).

25 avril 2025

[La campagne "Stop aux jugements hâtifs" présentée au SIA 2025](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a350.html) (URL:[La-campagne-Stop-aux-jugements-hatifs-presentee-au-SIA-2025-a350.html](https://extranet.national.agriculture.gouv.fr/Signalement-interne-aupres-du-College-de-deontologie-qui-peut-signaler-quoi-et-a350.html)).

8 avril 2025